

Accidentalité, enjeux et actions de sécurité routière

Chaque année, au vu des chiffres de l'accidentologie locale, le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) soutient les actions les plus pertinentes permettant de répondre aux **5 enjeux** définis dans le Document Général d'Orientations.

Le comité de pilotage du DGO, réuni le 30 mars 2010, a pris connaissance de la situation de l'accidentologie 2009 et a décidé de prendre en compte un nouvel enjeu spécifique, les personnes âgées de plus de 65 ans.

I.1 - ENJEU « ALCOOL »

En 2009, 10% des accidents corporels étaient dus à la présence d'alcool ; pour les accidents mortels ce pourcentage est de près de 25% et reste constant d'une année sur l'autre. Sur le terrain, les forces de l'ordre multiplieront les contrôles d'alcoolémie, avec une large médiatisation. En matière de prévention, le PDASR soutiendra la promotion de l'auto-contrôle en partenariat avec les organisateurs, notamment par des opérations de sensibilisation sur le lieu-même des fêtes, la fourniture gratuite d'éthylotests et le soutien aux associations se chargeant de raccompagner les personnes qui ne sont plus en état de conduire. Des opérations de communication en milieu scolaire ou au travers de campagnes d'affichage sont également prévues.

I.2 - ENJEU « VITESSE »

Selon les forces de l'ordre, en 2009 34,7 % des accidents mortels étaient liés à une vitesse non adaptée. Les opérations de contrôle de vitesse constituent une réponse répressive appropriée. En matière de prévention, les interventions sur la vitesse font partie intégrante et indissociable des actions menées en direction des enjeux : alcool – jeunes – 2 roues motorisés. De plus, les collectivités désireuses de disposer de données fiables sur les vitesses réellement pratiquées sur une période d'une semaine peuvent solliciter le prêt d'un tachymètre ; cette mise à disposition peut s'accompagner de contrôles répressifs.

I.3 - ENJEU « JEUNES »

En 2009, la moitié des usagers impliqués dans un accident corporel étaient des jeunes de 0 à 24 ans, représentant 1 tué sur 3.

C'est pourquoi la mobilisation en milieu scolaire et associatif restera très présente, dès le plus jeune âge. Certaines actions touchent des élèves dès la classe maternelle mais l'essentiel des actions se concentre sur les collèves, tranche d'âge particulièrement sensible en matière de conduite de 2 roues et d'addiction. Les messages concernent le respect de la règle et des autres usagers, la maîtrise de la conduite d'un 2 roues, les effets de l'alcool et des stupéfiants. A noter également le soutien aux associations intervenant auprès de mineurs infractionnistes en liaison avec les Parquets. Les dispositifs de conduite accompagnée, en tant que facteur d'acquisition d'une plus grande expérience et d'un meilleur taux de réussite à l'examen, font l'objet d'une promotion auprès des jeunes. A noter dans notre département la promotion du dispositif expérimental « AJC PRO », accompagnement à la conduite en milieu professionnel mis au point avec l'Union des Groupements Artisanaux et la CRAM.

I.4 - ENJEU « 2 ROUES MOTORISÉS »

En 2009, 1/3 des accidents impliquaient un « 2 roues motorisé », provoquant le décès de 15 personnes. Les contrôles sur le terrain sont intensifiés. Sont particulièrement ciblés par les actions de prévention : les jeunes, mais également les personnes plus âgées qui reprennent la pratique de la moto après une longue période d'interruption. Les actions encouragées résident essentiellement dans des stages pratiques. Un groupe de travail composé de représentants de motards et de forces de l'ordre est chargé d'impulser de nouvelles actions de formation en liaison avec des partenaires locaux. Le 6 juin, une action de sensibilisation au Markstein, coordonnée par la Gendarmerie Nationale, rassemblera dans un village sécurité de nombreux ateliers pour les motards.

I.5 - ENJEU « RISQUES ROUTIERS PROFESSIONNELS »

Sur l'année 2009, 12.6% des accidents corporels étaient des accidents dont le conducteur était en trajet professionnel, dont 63.3% en véhicules légers et véhicules utilitaires légers et 14.8% en deux-roues (motorisés ou non). Il est nécessaire d'accompagner la prise de conscience des salariés et des chefs d'entreprise ; les assureurs professionnels (CRAM, Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale, Caisse d'Assurance Accidents Agricole) sont largement mobilisés pour participer à la prise en compte de cet enjeu. Une action d'envergure, un forum régional « sécurité routière » dont une journée est dédiée aux professionnels, se déroulera les 28 et 29 mai à Biltzheim.

.../...

I.6 - ENJEU : « Personnes âgées (+ de 65 ans) »

1/3 des personnes décédées en 2009 dans un accident corporel étaient des personnes âgées. La moitié était piéton ou cycliste.

En 2009, les conducteurs de + de 65 ans impliqués dans un accident corporel représentaient **1/4** des usagers conducteurs et **1/3 des tués**.

Les actions soutenues visent à permettre aux personnes âgées d'une part de remettre à niveau leurs connaissances en matière de réglementation, d'autre part de prendre conscience de la diminution des performances liées à l'âge. Une action importante avec APALIB' débute cette année et se déroulera sur 3 ans, touchant la plupart des clubs de retraités du département.

En matière de réponse répressive, il faut noter également sur l'ensemble de ces enjeux l'action des Procureurs, qui s'attachent à répondre de la façon la mieux adaptée possible à la personnalité des délinquants, soit par la mise en œuvre de sanctions à vocation purement répressive, mais aussi par des stages à vocation éducative.

***Nota** : les données de l'observatoire départemental de sécurité routière sont issues de l'exploitation des BAAC (bulletins d'analyse des accidents corporels) établis par les forces de l'ordre.*

Les ordres de grandeur annoncés doivent être nuancés au regard de la faible taille des échantillons considérés.